

Concours Massonloween de la Promenade Masson

La SDC Promenade Masson est fière de vous proposer le Jeu concours Massonloween, édition 2026 !

4 personnes pourront remporter l'un des 4 chaudrons débordant de produits de la Promenade Masson en participant à la devinette sur le thème de l'Halloween. La valeur des prix s'élève à plus de 2000 \$.

Les 4 personnes seront sélectionnées en participant via Facebook.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. CONCOURS ET DURÉE DU CONCOURS

Le « Jeu concours Massonloween » (ci-après le « Concours ») est organisé par la SDC Promenade Masson (ci-après l'« Organisateur »). Le concours débute le 12 octobre 2026 à 0 h 1 (HE) (ci-après la « Date d'ouverture du concours ») et se termine le 25 octobre 2026 à 23 h 59. (HE) (ci-après la « Date de clôture du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Aucun achat requis. Même s'il faut disposer d'un accès en ligne et d'un compte Facebook pour participer au concours, aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire. Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du public. De plus, la création d'un compte Facebook et/ou Instagram se fait gratuitement.

Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus, résidents au Québec.

Les marchands membres de la SDC, leurs employés(es), les employés (es) du bureau de la SDC Promenade Masson et les personnes avec qui, ils/elles sont domiciliés(es) ne peuvent participer à ce concours.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer à ce concours, le participant devra :

- 1. Aimer la publication de ce concours sur Facebook ;**
- 2. Écrire en commentaire la réponse à la charade suivante :**
 - **Mon premier :** On peut l'être en été ou le ressentir dans un bon chandail de laine.
 - **Mon deuxième :** Je vole dans le ciel, je peux capter des images et on peut me télécommander.
 - **Mon tout :** Les sorcières m'utilisent pour préparer leurs potions!
 - **Qui suis-je?**
- 3. Si le cœur vous en dit, suivre la page Facebook de la SDC Promenade Masson.**

4. LES PRIX

Chaudron 1 (Mauve)

- Un certificat-cadeau de 100 \$ au Kinatex Rosemont
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Yoga DNA
- Un bon repas d'une valeur de 35 \$ chez Pro Thé In
- Un certificat-cadeau de 30 \$ de Chez Baptiste
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Poke Monster Masson
- Un certificat-cadeau de 10 \$ à la Brulerie St-Denis Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au A&W Masson
- Un certificat-cadeau de 30 \$ chez Fraichement Bon Masson
- Un certificat-cadeau de 25 \$ à la Duperie Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ à la quincaillerie Rona Masson
- Une peluche de chauve-souris de chez la Culotte à l'envers
- Un jouet Lego® La camionnette citrouille-lanterne, de chez Tik Tak Tok
- Un livre jeunesse, de chez Librairie Limasson
- Un livre jeunesse, de la maison d'édition Les 400 coups
- Un bon pour réclamer un pot de crème glacé de 500 ml chez Les Givrés
- Un coupe-légume en ruban Starfrit, de la quincaillerie Lalonde
- Un aquarium pour Betta, de la boutique pour animaux Chico Masson
- Un pot de miel 100 % local et authentique, récolté par les abeilles de la ruche de la Promenade Masson, format dégustation de 130 g
- Des friandises gracieuseté de la Pharmacie Jean-Coutu, 2700 rue Masson
- Bon-rabais de 15 % à la boutique Sports Uptown

Chaudron 2 (Noir)

- Une paire de lunettes Rayban, de chez Lunetterie Milot
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Poke Monster Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Bistro les Sœurs Grises
- Un certificat-cadeau de 50 \$ chez Idolem Yoga Chaud Masson
- Un certificat-cadeau de 30 \$ chez Piri Piri Masson
- Un certificat-cadeau de 30 \$ de Chez Baptiste
- Un certificat-cadeau de 25 \$ à la Duperie Masson
- Un certificat-cadeau de 10 \$ à la Brulerie St-Denis Masson
- Un livre jeunesse, de chez Librairie Limasson
- Un livre jeunesse, de la maison d'édition Les 400 coups
- Un bon pour réclamer un pot de crème glacé de 500 ml chez Les Givrés
- Des confettis de bombes de bain de chez la Culotte à l'envers
- Un aquarium pour Betta, de la boutique pour animaux Chico Masson
- Un pot de miel 100 % local et authentique, récolté par les abeilles de la ruche de la Promenade Masson, format dégustation de 130 g
- Des friandises gracieuseté de la Pharmacie Jean-Coutu, 2700 rue Masson
- Bon-rabais de 15 % à la boutique Sports Uptown

Chaudron 3 (Vert)

- Une paire de lunettes Rayban, de chez Lunetterie Milot
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Poke Monster Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Bistro les Sœurs Grises
- Un certificat-cadeau de 30 \$ chez Fraichement Bon Masson
- Un certificat-cadeau de 30 \$ de Chez Baptiste
- Un certificat-cadeau de 25 \$ à la Duperie Masson
- Un certificat-cadeau de 10 \$ à la Brulerie St-Denis Masson
- Un livre jeunesse, de chez Librairie Limasson
- Un livre jeunesse et un sac « Tote bag », de la maison d'édition Les 400 coups
- Une peluche de chauve-souris de chez la Culotte à l'envers
- Un coupe-légume en ruban Starfrit, de la quincaillerie Lalonde
- Un bon pour réclamer un pot de crème glacé de 500 ml chez Les Givrés
- Un pot de miel 100 % local et authentique, récolté par les abeilles de la ruche de la Promenade Masson, format dégustation de 130 g
- Des friandises gracieuseté de la Pharmacie Jean-Coutu, 2700 rue Masson
- Bon-rabais de 15 % à la boutique Sports Uptown

Chaudron 4 (Orange)

- Un certificat-cadeau de 100 \$ au Kinatex Rosemont
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au Poke Monster Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ chez les Coureur de jupons
- Un certificat-cadeau de 50 \$ chez Idolem Yoga Chaud Masson
- Un certificat-cadeau de 50 \$ au A&W Masson
- Un certificat-cadeau de 30 \$ de Chez Baptiste
- Un certificat-cadeau de 30 \$ chez Piri Piri Masson
- Un certificat-cadeau de 25 \$ à la Duperie Masson
- Un bon repas d'une valeur de 22 \$ chez Pro Thé In
- Un certificat-cadeau de 10 \$ à la Brulerie St-Denis Masson
- Un livre jeunesse, de chez Librairie Limasson
- Un livre jeunesse, de la maison d'édition Les 400 coups
- Un jouet Lego® Squelette d'Halloween amusant, de chez Tik Tak Tok
- Un coupe-légume en ruban Starfrit, de la quincaillerie Lalonde
- Des confettis de bombes de bain de chez la Culotte à l'envers
- Un bon pour réclamer un pot de crème glacé de 500 ml chez Les Givrés
- Un pot de miel 100 % local et authentique, récolté par les abeilles de la ruche de la Promenade Masson, format dégustation de 130 g
- Des friandises gracieuseté de la Pharmacie Jean-Coutu, 2700 rue Masson
- Bon-rabais de 15 % à la boutique Sports Uptown

5. TIRAGE ET ANNONCE DES GAGNANTS

Le tirage des quatre personnes gagnantes aura lieu le 26 octobre 2026 à midi dans les bureaux de la SDC Promenade Masson. Les gagnants seront annoncés en après-midi sur la page Facebook de la Promenade Masson.

6. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

Le prix offert doit être accepté tel quel et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.

7. RÉCLAMATION ET REMISE DU PRIX

Le gagnant devra :

7.1. Être joignable par message direct sur Facebook par l'organisateur dans les dix (10) jours suivant le tirage. S'il est impossible de joindre le gagnant par message direct dans les dix (10) jours suivant le tirage, tous ses droits au prix seront déçus.

7.2. Réclamer le prix au bureau de l'organisateur, au 5349, 4e Avenue, Montréal (Qc) H1Y 2V4 au plus tard le 20 novembre 2026 à 16 h 30, passée cette date et heure, tous ses droits au prix seront déçus.

Les heures d'ouverture du bureau sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9 h et 16 h 30.

Dans le cas de droits aux prix déçus, l'organisateur pourra, à sa discrétion, soit annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un nouveau participant.e soit sélectionné.e et déclaré.e gagnant.e du prix.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

8.1. Participation non conforme.

L'organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent concours d'une manière non conforme au présent règlement.

8.2. Fin de la participation au concours.

Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les inscriptions au concours pendant la durée du concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, le tirage pourra se faire, à la discrétion de l'organisateur du concours, parmi les inscriptions dûment enregistrées pendant la durée du concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.

8.3. Limite de responsabilité : Fonctionnement matériel et applications.

L'organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que la plateforme sur laquelle est tenu le concours ou les pages Internet du concours ou de tout site y étant lié sera accessible ou fonctionnelle sans interruption pendant la durée du concours ou qu'elle sera exempte de toute erreur.

L'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout mauvais fonctionnement technique, panne, système d'ordinateur, téléphone, périphérique, logiciel, programme utilisé, équipement, serveur, fournisseur, courriel, navigateur, erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du concours, et ce, peu importe la cause.

8.4. Limite de responsabilité : Participation au concours.

En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'organisateur de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

8.5. Limitation de responsabilité : Utilisation du prix.

En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'organisateur du concours, de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

8.6. Consentement.

En participant au concours, le gagnant consent à l'utilisation de son nom, image, voix, déclaration relative au prix à des fins publicitaires dans tous les médias utilisés par l'organisateur ainsi que leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, et cela, sans aucune forme de paiement ou d'indemnisation.

8.7. Renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur le gagnant dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au gagnant.

8.8. Conformité aux règlements du concours.

Tous les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à modification à la seule discrétion de l'organisateur, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requise.

8.9. Plateformes Facebook

Le présent concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Toute question, toute plainte ou tout commentaire concernant le concours doit être soumis à l'organisateur du concours et non à Facebook.

Facebook ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'organisation de ce concours.

En participant à ce concours, tout participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme Facebook et/ou Instagram et dégage de toute responsabilité l'organisateur du concours, de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Bonne chance à toutes et tous !